

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph-Daniel De Miniac, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 mai 2022

PRÉSENTS : MMES DENOGENS, FOUILLAT, MARTINAUD, MAURAT, PULEGGI, ZENGERLIN – MRS BRENANS, BRUNETTI, DE MINIAC, MALLARD, NOUREAU, STARZINSKY.

ABSENTS (excusés) : MME DUFOUR - MRS MIGNOT, TENDRON.

POUVOIRS : -

A ÉTÉ NOMMÉ(E) SECRÉTAIRE : MME PASCALE MAURAT

ORDRE DU JOUR

- D1022 Domaine public – MO aménagement parc de la Gabirotte
- D1122 Finances – Signalisation verticale (radars) subvention amendes de police

Questions diverses

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION

néant

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MARS 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 22 mars 2022 est approuvé.

1022 DOMAINE PUBLIC – AMÉNAGEMENT PARC DE LA GABIROTTE MISSION PRÉ-ÉTUDE

M. Le Maire rappelle le projet du parc de la Gabirotte qui consiste en l'aménagement de l'espace vert principal de la commune, fréquenté par de nombreux habitants et touristes de passage.

A ce jour le parc est structuré en quelques espaces différenciés : boulo-drome, aire de la Gabirotte, bois des frênes, arboretum, prairie, le tout séparé par une seule allée reliant la place de la mairie à l'église.

L'aménagement prévoit de créer 1 ou 2 allées supplémentaires, d'implanter un parcours sportif de santé et un espace de jeux pour enfants ainsi que de prolonger l'éclairage par des solutions douces et basse-consommation.

M. Le Maire indique qu'il est nécessaire de confier au préalable une mission d'esquisse au Syndicat de la Voirie afin de contextualiser et d'appréhender les choix d'aménagement et de faisabilité technique ; il propose aux conseillers la signature de la convention qui leur a été précédemment communiquée.

La mission, d'une durée d'environ 50 jours ouvrés, pour la réalisation de l'esquisse et la production de la notice de présentation à l'ABF sera rémunérée forfaitairement 2 500,00 € HT.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition du Syndicat Départemental de la Voirie pour conduire la pré-étude de l'aménagement du parc de la Gabirotte,
- Charge M. Le Maire de signer la convention s'y rapportant et tous documents nécessaires à la réalisation de cette mission.

1122 FINANCES – SIGNALISATION VERTICALE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

M. Le Maire rappelle aux conseillers le projet d'acquisition de deux radars pédagogiques afin de renforcer la sécurité sur les traverses d'agglomération, notamment sur les routes départementales 728 et 127.

En effet ces voies départementales n°728 et n°127 sont très fréquentées, en particulier la 728 qui est classée « à grande circulation ». Les travaux d'aménagement côté ouest sur la 728 ont permis de ralentir les véhicules grâce à la chicane et au rétrécissement de la chaussée. Néanmoins certains automobilistes accélèrent après ce secteur, la présence de plusieurs passages piétons et la signalisation actuelle ne sont pas suffisants. Il en est de même sur la RD 127, y compris en secteur urbanisé.

L'expérimentation menée en 2021 qui a consisté en l'installation d'un radar mobile (prêté par la DDTM) en plusieurs endroits stratégiques, a permis de confirmer les vitesses excessives et d'établir des statistiques de trafic.

Le Syndicat départemental de la Voirie a établi un devis qui s'élève à 3 440,40 € HT pour les 2 radars pédagogiques mobiles réglementaires. Le Maire propose de solliciter l'aide du Département pour ces acquisitions dans le cadre du fonds départemental des amendes de police.

Considérant le besoin de sécurité sur les voies communales et départementales,
Considérant que le Département peut allouer une aide financière pour des acquisitions de signalisation verticale, dans le cadre de la répartition du fonds départemental du produit des amendes de police,

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour l'acquisition de deux radars pédagogiques,
- Charge le Maire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police, tel que décrit dans le tableau annexé.

D1122 – ANNEXE

Voirie - Acquisition de radars pédagogiques

Plan de financement prévisionnel 2022

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
2 radars pédagogiques	3 440,40 €	Subvention amendes police Département <i>40 % sollicité</i>	1 376,00 €
		Autofinancement <i>60 %</i>	2 064,40 €
Total	3 440,40 €	Total	3 440,40 €

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement Arc en Ciel

Après l'extension du réseau d'assainissement, les travaux d'aménagement de la parcelle débuteront le 9 juin 2022 ; la rue sera en sens unique, elle sera ensuite élargie et le poteau Enedis près de l'ancienne forge sera déplacé pour dégager le carrefour avec la RD 728.

Elections législatives

Daniel de Miniac rappelle les dates de scrutin des élections législatives : les 12 et 19 juin 2022. Les bureaux de vote sont constitués comme suit :

1^{er} tour 12/06/2022

Membres	8h - 13h	13h – 18h
Président et vice-Président	Daniel de Miniac Président	Thierry Mallard vice-Président
Asseseurs	Alexandrine Denogens Raphaël Brunetti	André Brenans Jacqueline Proux
Secrétaire	Anthony Nouveau	

2^e tour 19/06/2022

Membres	8h - 13h	13h – 18h
Président et vice-Président	Daniel de Miniac Président	Lydia Martinaud vice-Président
Asseseurs	Pascale Maurat Virginie Zengerlin	Alexandrine Denogens Raphaël Brunetti
Secrétaire	Gisèle Puleggi	

La séance a été levée à 20h05

DE MINIAC Joseph	BRENANS André	BRUNETTI Raphaël	DENOGENS Alexandrine
DUFOUR Roxane -----	FOUILLAT Jacqueline	MALLARD Thierry	MARTINAUD Lydia
MAURAT Pascale	MIGNOT Alexandre -----	NOUREAU Anthony	PULEGGI Giselle
STARZINSKY Patrick	TENDRON Jordan -----	ZENGERLIN Virginie	